



Paris, le 24 Février 2017

M. Xavier ROCHE
Directeur d'Optim'Services
Campus Wilson
9 rue Jean Philippe RAMEAU
CS 20 012
93 212 ST DENIS

Objet : Avenir des EHPAD

Monsieur le Directeur,

Les fédérations de cheminots CGT, UNSA, SUD-Rail et CFTD vous interpellent suite à la décision unilatérale du Groupe Public Ferroviaire de se séparer des EHPAD de l'action sanitaire et sociale de la SNCF.

Par la présente, nos fédérations tiennent à marquer leur opposition à cette orientation qui marque un véritable désengagement du Groupe Public Ferroviaire dans l'accompagnement des cheminots tout au long de leur vie. Notre action sanitaire et sociale est le fruit de l'histoire du chemin de fer français, avec ses infrastructures, établissements, personnels. Les organisations syndicales, représentant les cheminots actifs et retraités ont toujours été force de propositions constructives pour répondre au mieux aux urgences sociales.

La Direction devait lancer un projet d'investissement pour regrouper l'activité de Villevaudé sur le site de Neuilly sur Marne. Il a été présenté par la Direction lors de la Commission du Fonds d'Action Sanitaire et Sociale CoFASS du 7 juillet 2014. Quelques mois plus tard ce projet a été abandonné pour des raisons inconnues.

Néanmoins, l'engagement était pris de poursuivre l'activité de ces établissements sur 5 ans, avant de trouver de nouvelles solutions.

Lors de la CoFASS du 10 octobre 2016, la Direction du département social de la SNCF, annonçait qu'elle envisageait une opération de cessation et cession (reprise par un organisme extérieur) des 4 EHPAD SNCF.

Les familles des résidents ont été informées d'un calendrier visant le 1er juillet 2017 pour la fermeture et la cession de ces établissements.

Aujourd'hui, les EHPAD offrent environ 220 places pour un besoin établi à plus de 11 000 cheminots retraités. L'inégalité territoriale est établie, et en dehors des territoires d'implantation des 4 EHPAD, la SNCF n'a pas de capacité d'accueil pour héberger d'autres pensionnés âgés dépendants.

Les pensionnés en perte d'autonomie, leur famille, n'ont pas d'autre choix que de se tourner vers le parc privé. Le coût marchand est très élevé : entre 2500 et 4 000 € mensuels. Il est sans commune mesure avec la participation financière des pensionnés hébergés dans nos EHPAD qui s'élève à 85% de sa pension.

En préalable de toutes discussions et décisions du département social de la SNCF, nos fédérations exigent à minima le maintien actuel de la contribution de l'entreprise pour le FASS, et l'utilisation des réserves financières pour un projet d'investissement. Nos organisations rappellent la nécessité d'élever la contribution de l'entreprise tel que l'a établi le rapport de la commission Piroit, qui garde sa pertinence pour nous permettre de répondre aux enjeux actuels.

La question de l'accompagnement des pensionnés en perte d'autonomie préoccupe particulièrement nos fédérations. C'est pourquoi elles revendiquent :

- la construction d'un nouveau bâtiment à Neuilly sur Marne reprenant à minima les capacités d'accueil des EHPAD de Villevaudé et de Neuilly sur Marne. Ce besoin est caractérisé par la concentration de cheminots en région parisienne.
- Dans le cadre du maintien à domicile, l'élargissement des paniers de service, notamment en augmentant les heures allouées pour l'intervention des aides de vie (aujourd'hui 18 h/par mois), et en modifiant la grille des barèmes de sorte que le plus grand nombre puisse en bénéficier.
- Des capacités d'accueil en foyer logement,
- L'ouverture, à tous les pensionnés, de l'accueil temporaire quel que soit le niveau de GIR afin de soulager les familles notamment dans le cadre de l'aide aux aidants.
- L'apport de solutions en territoire de prise en charge de l'accueil afin de garantir l'égalité de traitement.

Un comité de défense des EHPAD de Villevaudé et Neuilly, s'est aujourd'hui constitué. Nos fédérations partagent ses préoccupations et soutiennent son combat ainsi que son objectif. De nombreuses démarches ont été entreprises afin que la Direction du Groupe Public Ferroviaire réoriente ses décisions.

En ce sens, nos fédérations souhaitent être reçues dans les plus brefs délais afin que vous apportiez des réponses favorables à leurs attentes les plus urgentes.

Veillez, recevoir, Monsieur le Directeur nos salutations les plus respectueuses.

Fédération CGT
des cheminots

Fédération UNSA
ferroviaire

Fédération SUD-Rail

Fédération CFDT

Copie à M. Jean Marc AMBROSINI
Directeur des Ressources Humaines
Du GPF SNCF